

CONGRES FNASCEE – CAEN AVRIL 2014

INTRODUCTION

Je vous apporte le salut associatif, éducatif et amical du CGCV.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai enfin répondu présent à l'invitation de vos dirigeants et de votre présidente afin de participer à vos travaux.

Ascéiste convaincu depuis mon entrée dans les services de l'Équipement en 1981, tantôt en qualité d'acteur (licencié à la section football), de bénévole (pour l'organisation d'arbres de Noël ou de la fête de la musique) et de bénéficiaire de certaines de vos prestations culturelles ou vacances par le biais de vos unités d'accueil aux localisations très prisées ; **je mesure donc tout le lien social créé par la FNASCEE et ses ASCEE au bénéfice de nos personnels.**

Pour les jeunes ou nouveaux dirigeants de votre mouvement associatif, je vais revenir très brièvement sur la présentation du CGCV.

1. PRESENTATION DU CGCV

Le CGCV, Comité de Gestion des Centres de Vacances (pour la définition administrative et statutaire) ou « C'est Génial Comme Vacances » (pour une version plus « fun » léguée par les jeunes) de nos ministères, est une association loi 1901 d'éducation populaire disposant des agréments tourisme, éducation populaire et éducation nationale, créée en 1958 par les organisations syndicales (même si son acte de naissance officiel remonte à 1947 et les prémices de la création d'un service social et éducatif).

Le CGCV a une mission exclusive, celle d'organiser des accueils collectifs de mineurs pour des enfants et jeunes âgés de 6 à 17 ans. Ces accueils collectifs de mineurs (dénomination bizarre) ont succédé dans le temps aux traditionnelles colonies de vacances, puis aux centres de vacances et enfin aux séjours de vacances.

Les séjours de vacances constituent une prestation sociale et éducative au sein de la politique sociale interministérielle et ministérielle mise en œuvre par notre administration et développée par le CCAS.

L'originalité du CGCV repose sur une conception et une organisation exclusivement interne de nos séjours, afin d'en maîtriser le contenu éducatif, les aspects pédagogiques et le coût.

Le CGCV agit donc pour :

- construire des séjours de vacances collectives éducatives (j'insiste sur l'aspect éducatif car les séjours de vacances participent à l'éducation d'un jeune – temps éducatifs complémentaires à celui de la famille et à celui de l'école) ;
- favoriser l'accueil et l'accès de tous les enfants et jeunes à nos séjours de vacances afin de garantir leur mixité sociale et culturelle ;
- promouvoir une éducation à la solidarité (camps chantiers jeunes) et à la citoyenneté (formations BAFA).

Les principaux chiffres du CGCV à retenir (source 2013) :

- accueil de près de 4 200 mineurs ;
- conception de près de 130 séjours de vacances ou actions éducatives spécifiques ;
- organisation de 66 000 journées vacances ;
- formation d'une cinquantaine d'animateurs (formation BAFA) et d'une dizaine de directeurs (formation BAFD) dans le cadre de l'animation volontaire ;
- employeur de près de 800 personnels pédagogiques et techniques.

Si nous partageons les orientations du Président de la République affirmant que le chantier éducatif de l'enfance et de la jeunesse demeure prioritaire, même si nous élargissons le propos à tous les espaces éducatifs et pas seulement les temps scolaires, il n'en demeure pas moins

vrai que ces belles intentions risquent de rester bloquer sur le perron de l'Elysée pour cause de rigueur budgétaire.

Car j'en viens maintenant à évoquer le contexte socio économique qui intéresse forcément nos deux associations.

2. CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE

Bien entendu, nous sommes touchés comme tout citoyen par les graves effets de la crise sociale et économique qui perdure depuis maintenant 2009.

Au nom des politiques publiques successives mises en œuvre (RGPP – MAP) pour lutter contre les déficits publics, les services de l'Etat subissent une réduction drastique de leurs moyens. Et notre ministère, jugé comme non prioritaire jusqu'à lors (bien qu'il soit remonté au second rang dans le dernier gouvernement remanié), est plus particulièrement frappé par la réduction massive de ses effectifs, par la transformation de services en établissements publics, par la création d'agences et par les transferts de missions aux collectivités territoriales.

Enfin, nos personnels et bénéficiaires voient leur pouvoir d'achat rogné depuis maintenant cinq ans.

Dans ce climat anxigène, il demeure urgent de réagir. **Il n'est jamais trop tard pour écouter et entendre les acteurs associatifs que sont la FNASCE et le CGCV. Car nos personnels et nos ressortissants croient plus que jamais au rôle de nos associations face à la crise actuelle.**

Je ne prendrai que le seul exemple des vacances : 52% de non départ en vacances en 2013 chez les familles et 3 millions d'enfants qui ne quittent pas le domicile familial pour vivre des moments collectifs.

Avec leur politique des vacances familiales pour la FNASCE et des vacances collectives pour le CGCV, nos deux associations sont créatrices de lien social au sein de notre communauté de travail.

D'ailleurs, notre administration l'a bien compris en protégeant les moyens alloués à la politique sociale ministérielle, en maintenant les structures qui participent à l'action sociale et en soutenant les acteurs associatifs que nous sommes.

Durablement, les orientations susvisées impacteront forcément nos mouvements associatifs. Il faut donc agir certes en prouvant notre utilité sociale, mais aussi poursuivre nos innovations sociales et rechercher des convergences associatives.

3. LES ADAPTATIONS DU CGCV

- Elargissement de son périmètre ministériel (y compris EPA et Agences), pluri-ministériel (DDI – Préfectures), interministériel (SRIAS et ministères ne disposant pas d'association) ;
- Contractualisation de conventions de partenariat avec 12 SRIAS ;
- Accords de partenariats associatifs avec ARAMIS, ASMA, IGESA et nous l'espérons le futur CE MGET/MGEN et LES FAUVETTES ;
- Création de nouvelles grilles tarifaires permettant d'accueillir les personnels de nos deux ministères et EPA, des services ou entités conventionnés, et des structures non conventionnées ;
- Accueil des petits enfants de nos personnels ;
- Adoption de mesures sociales propres à notre association afin de renforcer l'accessibilité et la mixité sociales.

La question de l'utilité sociale doit aujourd'hui créer les coopérations et mutualisation entre associations.

Le CGCV appelle de ses vœux les plus forts au rassemblement des initiatives et à la co-construction d'une plate-forme associative afin de répondre aux attentes de nos personnels et aux besoins des SRIAS notamment, et afin de s'opposer au secteur marchand.

L'actualité sociale 2013 a été riche et laisse présager une année 2014 intense. Je veux parler maintenant des chantiers, pour certains communs, qui nous attendent.

4. LES CHANTIERS PRIORITAIRES

Pour le CGCV :

- **L'érosion de la fréquentation générale des séjours de vacances**, même si le CGCV est relativement épargné à l'exception de l'accueil des 6/8 ans, qui a conduit à un rapport parlementaire en été 2013 insistant sur le rôle bénéfique des colonies de vacances ;
- **Le chantier « colos nouvelles générations »** engagé par l'ex ministre des Sports et de la Jeunesse proposant l'adoption d'une charte et la labellisation des séjours ;
- **La réforme des rythmes scolaires et éducatifs**, conduisant probablement à un aménagement des futures périodes de vacances (raccourcies, zonées, etc...) ;
- **Le débat nécessaire entre le contrat d'engagement éducatif actuel et un futur contrat du volontariat de l'animation ;**
- **La protection des associations ou organismes à but non lucratif** face au secteur marchand (valeurs, accessibilité, éducation à l'environnement et au développement durable, animation volontaire) ;
- **La construction d'une offre de séjours** répondant aux attentes de nos bénéficiaires, tout en conservant nos valeurs.

Communs :

- **Le renouvellement de la CPO** (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) entre les MLET/MEDDE et nos associations pour la période 2015/2017 - les principaux points du texte à défendre conjointement : le périmètre de cette CPO (personnels des EPA et agences compris ou périmètre CTM), maintien des engagements financiers alloués au niveau de l'exercice 2014 et sur la durée du conventionnement, soutien aux acteurs de l'association par des aménagements de temps ou autorisations d'absence (élus, personnels MAD ponctuellement, bénévoles) ;
- **Pérennité du patrimoine social immobilier de l'Etat constitué par les UA et les CV** : ce sont des outils au service de la politique d'action sociale conduite par le CCAS et qui permettent aux personnels, à leurs familles et à leurs enfants de pouvoir accéder aux vacances familiales et collectives (ils jouent un rôle majeur dans l'accessibilité sociale aux vacances). J'en conviens que la situation des CV demeure moins complexe à gérer que les UA de par les aspects juridiques et leur faible nombre (4). En finalité, le CGCV demeure très ouvert au dialogue sur ce dossier nécessitant des orientations précises au cours des prochaines années (nous l'examinerons parallèlement au renouvellement de la CPO) ;
- **Revalorisation régulière des prestations ministérielles ou interministérielles (PIM)** : je veux saluer ici les deux réformes opérées en 2007 et 2012 concernant la prestation interministérielle pour séjour d'enfants, qui ont conduit à des revalorisations conséquentes des taux journaliers servis.

Les échanges entre la FNASCE et le CGCV demeurent très fréquents tant au sein des instances de concertation sociale (CCAS, CLAS), que par la proximité de nos bureaux

localisés au 4^{ème} étage du Plot I. Je souhaiterais donc évoquer de futures collaborations associatives possibles.

5. PARTENARIATS FNASCE/CGCV

Avec la FNASCE, nous pourrions traduire ce partenariat par les actions suivantes (liste non exhaustive) :

- **Aides ou bourses sociales et séjours gratuits** dans le cadre d'une campagne de solidarité et d'entraide intitulée « Un enfant, une chance, des vacances » à l'attention des familles les plus modestes (le CCAS et l'Administration sont bien entendu invités à participer à cette action sociale au bénéfice des plus démunis) ;
- **La création de séjours de proximité territoriale** pour les plus petits (accueils de loisirs) et favorisant les premiers départs ;
- **L'apport culturel de la FNASCE à nos séjours** ;
- **Une campagne de communication sur les bienfaits des accueils collectifs de mineurs** (séjours de vacances et centres de loisirs) auprès des enfants ;
- **La valorisation du bénévolat associatif.**

Avant de conclure, vous me permettez de vous remercier tous pour votre engagement et votre militantisme associatifs, vous qui oeuvrez quotidiennement pour offrir du bien être à nos personnels par des activités sportives, culturelles et sociales. Dans le même esprit, je souhaite mettre en exergue l'action de votre présidente, Joëlle GAU, qui agit au nom de l'intérêt général, de la justice sociale et de la solidarité. Soyez certains que le CGCV partage ces valeurs et rencontre les mêmes difficultés pour renouveler ses instances dirigeantes.

Vive le mouvement associatif, vive la FNASCE, vive le CGCV !

Stéphane SUTEAU
Président du CGCV